



ARRÊTÉ

n°2344 du 30/08/2023

Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans le cadre des travaux rue de la fontaine (suivant plan ci-joint)

Le Maire de Beyren-lès-Sierck,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art. R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R325-12 et suivants),
VU la demande du 28 août 2023 de Madame GIULIANI Sara, Société de Travaux Publics Mosellans sise 18 boucle des Artisans – Z.A. d'Husange, 57570 CATTENOM,
CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu à partir du mercredi 30 août 2023 jusqu'au vendredi 29 septembre 2023,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur la chaussée,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de Madame GIULIANI Sara, Société de Travaux Publics Mosellans sise 18 boucle des Artisans – Z.A. d'Husange, 57570 CATTENOM, la chaussée sera barrée rue de la fontaine (suivant plan ci-joint) du mercredi 30 août 2023 jusqu'au vendredi 29 septembre 2023 ;

ARTICLE 2

Pendant cette période, à l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par la Société de Travaux Publics Mosellans, rue de la fontaine (suivant plan ci-joint) ;

ARTICLE 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sauf véhicules de chantier, sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : rue de la fontaine (suivant plan ci-joint),

ARTICLE 4

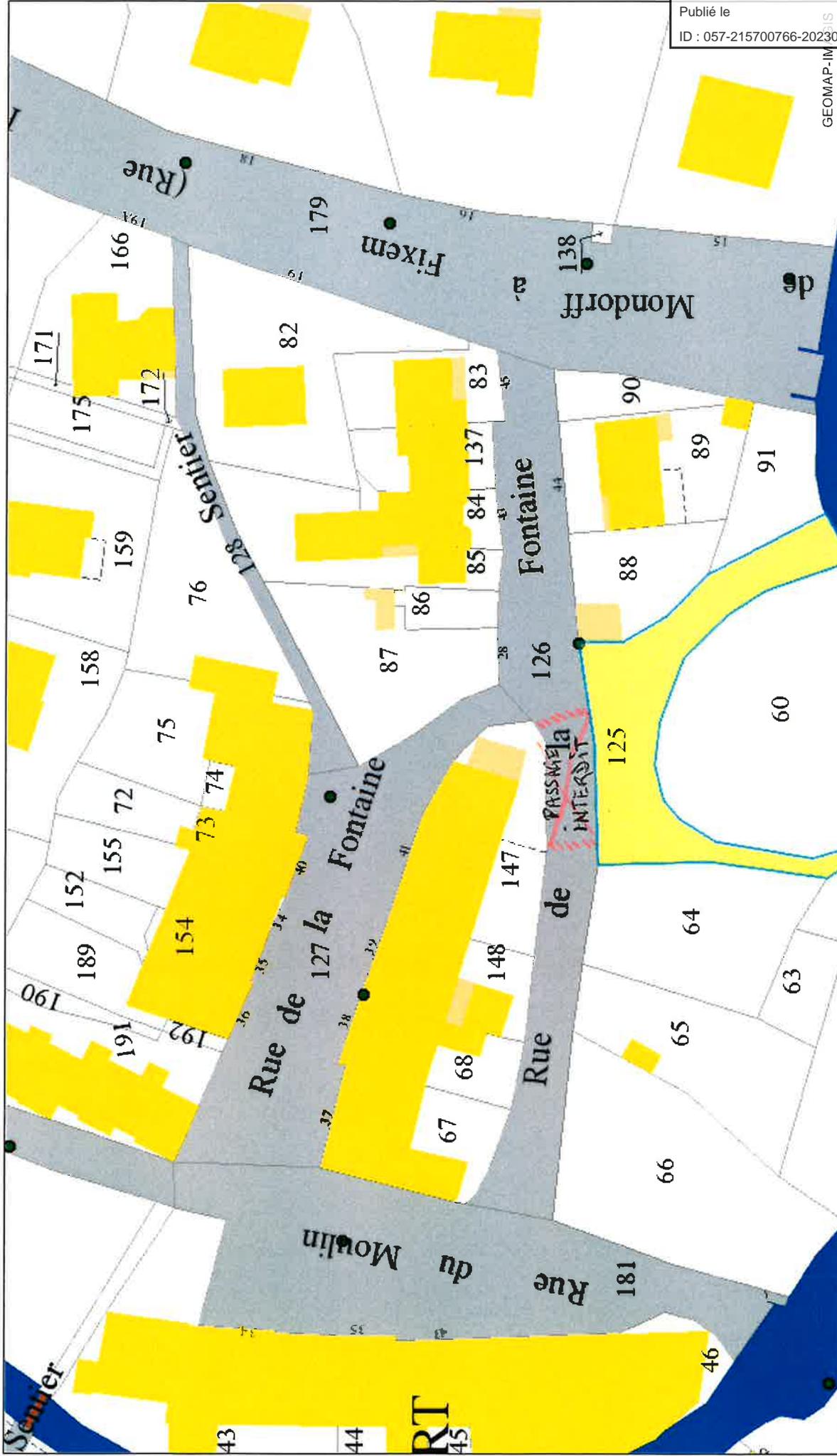
M. le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, 30 août 2023,

Le Maire, Philippe GAILLOT



Implantation citerne réserve eau



Légende

- EP_ARM_2023
- EP_ARM_2023
- EP_LUMI_2023
- EP_LUMI_2023

0 0,0050,01 0,02 Kilometers

Envoyé en préfecture le 31/08/2023

Reçu en préfecture le 31/08/2023

Publié le

ID : 057-215700766-20230831-2344_2023-AR

GEOMAP-IM

30/08/2023